

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ | ⵏ ⵓⵎⵓⵔⵓⵙⵜ
ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ | ⵓⵎⵓⵔⵓⵙⵜ ⵏ ⵓⵎⵓⵔⵓⵙⵜ ⵏ ⵓⵎⵓⵔⵓⵙⵜ
ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ | ⵓⵎⵓⵔⵓⵙⵜ ⵏ ⵓⵎⵓⵔⵓⵙⵜ



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
قطاع التكوين المهني

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DEPARTEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Projet de Performance 2015



**DEPARTEMENT DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

1^{ère} PARTIE :

Présentation du Département de la Formation Professionnelle

Attributions et missions du DFP :

Dans le cadre de ses attributions, l'Autorité Gouvernementale chargée de la Formation Professionnelle assure une mission générale consistant à élaborer la politique du Gouvernement en matière de Formation Professionnelle, à exécuter et à évaluer les stratégies élaborées pour le développement du secteur dans tous les domaines, à l'exception de ceux dévolus, en la matière, à l'Administration de la Défense Nationale et à la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Les principales missions du DFP peuvent être déclinées comme suit :

- Entreprendre les études et les recherches permettant de tracer une politique pour le développement de la formation professionnelle ;
- Proposer des programmes visant à satisfaire les besoins en compétences des entreprises pour améliorer leurs performances et leur compétitivité, à répondre aux besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et à améliorer l'employabilité des travailleurs;
- Ouvrir à l'adaptation du cadre législatif et réglementaire régissant la formation professionnelle, dans les secteurs public et privé, aux mutations économiques, sociales et culturelles et de veiller à son application;
- Veiller à l'organisation et au contrôle de la formation professionnelle privée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Elaborer et veiller à la réalisation des programmes adéquats pour l'amélioration de la qualité des prestations fournies par les différents intervenants dans le secteur;
- Gérer, le cas échéant, les établissements de formation qui dépendent de lui.

Dans ce cadre l'Autorité Gouvernementale chargée de la Formation Professionnelle est appelée, en concertation avec les divers opérateurs, à :

- Entreprendre les études aux niveaux national, régional et sectoriel pour identifier les besoins actuels et futurs en formation professionnelle et mobiliser les moyens nécessaires pour les satisfaire ;
- Animer et coordonner les travaux d'élaboration de la carte de la formation professionnelle, en fonction des besoins socio-économiques ;
- Coordonner les travaux d'élaboration et de révision des programmes de formation professionnelle, en relation avec les différents opérateurs dans le domaine de la formation professionnelle et les organisations professionnelles;
- Veiller à l'utilisation optimale des espaces pédagogiques et des ressources humaines et financières mobilisées;
- Contrôler la qualité des prestations des différents intervenants dans le secteur de la formation professionnelle et procéder à l'évaluation périodique du fonctionnement et des performances de l'appareil de formation professionnelle ;
- Instituer et animer les structures de concertation entre les différentes parties concernées par le fonctionnement de l'appareil de formation professionnelle aux niveaux national, régional, provincial et sectoriel ;

- Promouvoir et développer la formation professionnelle dans les milieux professionnels, notamment, la formation en cours d'emploi, l'apprentissage et la formation alternée;
- Favoriser le développement de la formation professionnelle destinée aux catégories sociales ayant des besoins spécifiques, en particulier les détenus et les handicapés ;
- Promouvoir et assurer le suivi de l'insertion des lauréats des établissements de formation professionnelle ;
- Orienter et développer les programmes de coopération internationale dans le domaine de la formation professionnelle et assurer leur suivi ;
- Promouvoir les actions de partenariat visant le développement de la formation professionnelle, notamment avec les collectivités locales, les établissements publics et les organisations non gouvernementales (ONG) ;
- Assurer la communication et le contact avec les différentes parties concernées en vue d'informer les différents partenaires sur les réalisations et les projets de développement de la formation professionnelle.

Enjeux et axes de la stratégie du DFP

1. Présentation des axes de la stratégie du Département de la Formation Professionnelle

Cinq axes stratégiques de développement dans le cadre de la stratégie du département sont retenus pour favoriser l'évolution du système de la formation professionnelle vers un système en mesure d'accompagner et de répondre aux exigences de développement économique et aux aspirations sociales de plus en plus multiples et diversifiées.

Le Système de formation professionnelle envisagé s'appuiera sur des mécanismes et des processus pertinents et efficaces à même de :

- 1- ASSURER LE RAPPROCHEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE DE FORMATION
- 2- ANTICIPER ET ADAPTER EN PERMANENCE L'OFFRE DE FORMATION A LA DEMANDE ECONOMIQUE ET SOCIALE
- 3- CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE MILIEU DU TRAVAIL
- 4- METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE GOUVERNANCE PERFORMANT ASSURANT LA COHERENCE, L'OPTIMISATION ET LA COMPLEMENTARITE DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS ET ACTEURS DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION
- 5- ADAPTER, ASSURER ET PERENNISER LE SYSTEME DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

2. Présentation des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2015:

	PLF 2015	LF2014	%
Dépenses	BG	BG	PLF 2015/LF 2014
Personnel	68 601 000,00	57 000 000,00	120%
MDD	177 000 000,00	177 000 000,00	100%
Investissement	167 500 000,00	163 000 000,00	103%
TOTAL	413 101 000,00	397 000 000,00	104%

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2015 par programme et par projet ou action:

Programmes du DFP	BG			TOTAL BG	LF 2014	% PLF 2015 /LF 2014
	Chap. Personnel	Chap. MDD	Chap. Inv.			
Conduite et pilotage du système de la formation professionnelle	14 019 416	142 955 000	30 950 000	187 924 416	196 473 041	96%
Développement et appui à la mise en œuvre de l'offre de formation professionnelle	39 554 781	1 100 000	129 345 000	169 999 781	154 329 781	110%
Soutien et services polyvalents	15 026 803	32 945 000	7 205 000	55 176 803	49 713 768	111%
TOTAL	68 601 000	177 000 000	167 500 000	413 101 000	400 516 590	103%

Programme /projet ou action		BG			Total
		Personnel	MDD	Invest.	
Conduite et pilotage du système de la formation professionnelle	Planification	14 019 416	200 000	0	200 000
	Evaluation		100 000	3 800 000	3 900 000
	Réglementation et promotion du système de formation professionnelle		1 100 000	5 150 000	6 250 000
	Contributions		142 655 000	22 000 000	164 655 000
Développement et appui à la mise en œuvre de l'offre de formation professionnelle	Développement de la Formation en Cours d'Emploi	39 554 781	400 000	1 500 000	1 900 000
	Développement de la formation professionnelle par apprentissage		100 000	20 000 000	20 100 000
	Accompagnement des stratégies et programmes pluriannuels		200 000	107 845 000	108 045 000
	Ingénierie de formation		300 000	0	300 000
	Formation continue et formation des formateurs		100 000	0	100 000
Soutien et services polyvalents	Soutien des missions	15 026 803	27 975 000	0	27 975 000
	Environnement de travail et accueil des usagers		0	4 850 000	4 850 000
	Système d'information		700 000	1 500 000	2 200 000
	Modernisation de l'administration		0	500 000	500 000
	Assistance aux œuvres sociales		1 500 000	0	1 500 000
	Ressources humaines et compétences		1 670 000	355 000	2 025 000
Total		68 601 000	177 000 000	167 500 000	344 500 000

2^{ème} PARTIE :

Présentation des programmes du Département de la Formation Professionnelle

Programme 1 : « Conduite et pilotage du système de la formation professionnelle »

1. La stratégie du programme 1 :

La formation professionnelle est appelé à jouer un rôle majeur dans le développement durable du pays et particulièrement dans l'amélioration de la compétitivité et de la cohésion sociale et territoriale. A cet effet, elle doit appuyer le développement économique des entreprises marocaines et de répondre aux besoins des employeurs et des salariés afin de maintenir le développement des compétences et des qualifications professionnelles et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Elle doit aussi répondre à la demande sociale de formation en cohérence avec les besoins de l'environnement économique.

Compte tenu de la diversité des acteurs et des intervenants dans le système de la formation professionnelle au Maroc (Plusieurs opérateurs publics et privés), la conduite et le pilotage du système de la formation professionnelle pour l'élaboration et la réalisation d'une politique nationale de la FP à travers l'implication des différents intervenants s'avère nécessaire.

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La conduite et le pilotage du système de la formation professionnelle seront concrétisés principalement à travers :

- L'élaboration d'une politique nationale de la formation professionnelle et la veille sur son exécution,
- La planification régulière de la formation professionnelle pour assurer le rapprochement entre le besoin en compétences et l'offre de formation et ce en se basant sur :
 - o Les études sectorielles pour identifier les besoins en formation,
 - o Les évaluations régulières du système (études d'amélioration du système, études d'adéquation formation emploi,...), permettant de réguler, d'ajuster et de recadrer le système de la FP,
- Les campagnes de vulgarisation, d'information et de sensibilisation ainsi que les mesures d'encouragement en vue d'élargir l'accessibilité au secteur tout en renforçant l'inclusion sociale et territoriale,

- La veille sur l'amélioration de la qualité de formation et la performance des opérateurs à travers a mise en place de normes, de référentiels et d'un système de reporting appropriés,
- L'amélioration de la gouvernance du système de la formation professionnelle. La multiplicité des acteurs dans la formation professionnelle est, certes, une richesse, mais elle est également source de difficultés, voire d'inefficacité, de la gouvernance du système. Par conséquent, l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance du système de la formation professionnelle nécessite davantage de clarifications au sujet des rôles et des responsabilités des différents intervenants. Des contrats programmes entre l'Etat, les opérateurs publics et privés de formation professionnelle et les professionnels, arrêteront les objectifs à atteindre, les moyens à mobiliser, les modalités d'évaluation et les mécanismes de régulation.

b- Responsable du programme

La Directrice de la Planification et de l'Evaluation

Par ailleurs la mise en œuvre opérationnelle du programme relève de la responsabilité respective des directeurs et responsables de chacune des directions.

c- Acteurs de pilotage

- Les 3 divisions de la direction de la planification et de l'évaluation,
- La Division du secteur privé
- Les délégations régionales de la FP.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme 1 :

Objectif 1 : Assurer le rapprochement entre le besoin en compétences et l'offre de formation :

- **Indicateur 1.1 : Taux de couverture des besoins exprimés des secteurs porteurs de stratégies.**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	Valeurs non disponibles				

- **Précisions méthodologiques :** Afin de répondre aux besoins en formation découlant des stratégies sectoriels, des contrats programmes de formation spécifiques et dédiés seront signés avec les opérateurs de formation. Cet indicateur permettra de mesurer le taux de couverture des besoins exprimés des secteurs porteurs de stratégies.
- **Sources de données :**
 - Direction de l'Evaluation et de la planification
 - Division des Etudes

- **Indicateur 1.2 : Effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle par mode de formation/requis.**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	350 560	414 100	455 100	500 100	(*)

(*)Stratégie nationale de la formation professionnelle.

- **Précisions méthodologiques :** Le numérateur (effectifs des stagiaires en formation résidentielle, alternée et apprentissage) et le dénominateur (effectifs prévisionnels des stagiaires). Les effectifs prévisionnels des stagiaires découlent soit de la stratégie de la formation professionnelle soit ils sont arrêtés et/ou affinés par les opérateurs de formation. Cet indicateur est sensé évoluer à la hausse pour atteindre à l'horizon 2021 l'objectif arrêté dans le cadre de la stratégie de développement de la formation professionnelle qui est de 50% FPI et 50% formation alternée et par apprentissage.
 - **Sources de données :**
 - Division Planification/ Service Carte (formation résidentielle et alternée)
 - Division de l'Apprentissage (formation par apprentissage)
- **Indicateur 1.3 : Evolution des effectifs FPI par type d'établissements (Instituts spécialisés, CFA-IE, ...).**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	350 560	414 100	455 100	500 100	(*)

- **Précisions méthodologiques :** Il s'agit de donner annuellement le nombre des bénéficiaires de la formation dans les CFA-IE et d'instituts spécialisés créés dans le cadre de PPP. Les objectifs visés à travers la création de ces centres et établissements sont :
 - La qualification des jeunes et la promotion de leur insertion professionnelle dans la vie active ainsi que l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise,
 - Délégation de la gestion de la formation aux entreprises et aux fédérations professionnelles.
- **Sources de données :**
 - Division de l'apprentissage,
 - Service de la carte.

- **Indicateur 1.4 : Nombre de salariés formés ventilés selon la taille de l'entreprise (TPE/PME/PMI,...).**

Unité	2013 Réalisation	Valeur Cible
Nombre	122 596	--

- **Précisions méthodologiques :** Le DFP a entamé la réforme globale de la formation continue à travers l'adoption des mesures de simplification et de dynamisation des contrats spéciaux de formation d'une part, et l'adoption du projet de loi n°74-13 relatif à la formation continue par le Conseil de Gouvernement d'autre part. Cette réforme vise, entre autre, de :
 - Développer et faciliter l'accès des entreprises à la formation continue, en particulier les PME/PMI.
 - Elargir le champ de la formation continue à d'autres catégories d'employeurs et de population active.

L'indicateur « Nombre de salariés formés ventilés selon la taille de l'entreprise (TPE/PME/PMI,...) » permettra de mesurer l'évolution de l'accès des entreprises à la formation continue (à noter que seulement 1.2% des entreprises affiliées à la CNSS bénéficient des contrats spéciaux de formation).

- **Sources de données :**
 - Division de la formation en cours d'emploi.

Objectif 2 : Elargir l'accessibilité au secteur tout en renforçant l'inclusion sociale et territoriale

- **Indicateur 2.1 : Taux d'affluence au système de la FP (Résidentielle et alternée)**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	2,3	2	2	2	(*)

(*)Stratégie nationale de la formation professionnelle.

- **Précisions méthodologiques :** Le numérateur (inscrits dans les établissements de la formation professionnelle) et le dénominateur (jeunes se présentant aux concours d'accès à la FP). Il permet de mesurer la demande sur la formation professionnelle.
- **Sources de données :** Le service de la carte.

- **Indicateur 2.2 : Evolution des effectifs FP par type de population et par territoire/ effectifs cibles (à préciser FPI, FPC);**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	350 565	414 100	455 100	500 100	--

- **Précisions méthodologiques :** il s'agit de mesurer la répartition des effectifs des stagiaires et des bénéficiaires de la formation continue par région par année et de voir l'évolution de cette répartition.
- **Sources de données :**
 - FPI
 - Service Carte (formation résidentielle et alternée)
 - Division de l'Apprentissage (formation par apprentissage)
 - FPC
 - Division de la Formation Continue

- **Indicateur 2.3 : Effectifs des populations à besoins spécifiques bénéficiaires de la FP /effectifs cibles.**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	5 926	9 092	9 718	10 344	(*)

(*)Stratégie nationale de la formation professionnelle.

- **Précisions méthodologiques :** Le numérateur (effectifs des populations à besoins spécifiques bénéficiaires de la FP) et le dénominateur (effectifs prévisionnels des stagiaires à besoins spécifiques). Les effectifs prévisionnels des stagiaires découlent de la stratégie de la formation professionnelle. Cet indicateur est sensé évoluer à la hausse.
- **Sources de données :**
 - Division de la formation des détenus,
 - Division de la planification.
 -

- **Indicateur 2.4 : Taux des bénéficiaires de la contribution de l'Etat aux frais de formation pour les populations éligibles des EFP accrédités.**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	10,2	12	12	12	--

- **Précisions méthodologiques :** Ratio : Le numérateur (effectifs des stagiaires bénéficiaires candidats et retenus par la Commission Nationale) et le dénominateur (effectifs prévisionnels des stagiaires éligibles pour bénéficier de la contribution (à arrêter par les CRIP))
- **Sources de données :**
 - Division de la Formation Professionnelle Privée (Service Autorisations et Promotion du Secteur SAPS).

Objectif 3 : Améliorer la qualité de formation et la performance des opérateurs

■ Indicateur 3.1 : Taux d'insertion (taux d'emploi) par mode de formation;

Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Réalisation	2011 Réalisation	Valeur Cible
%	63,4	64	60,7	59,9	58,5	--

- **Précisions méthodologiques** : Le taux d'insertion est la proportion des lauréats actifs ayant exercé au moins une activité professionnelle, rémunérée ou non, au cours de la période allant de la sortie jusqu'à la date de réalisation de l'enquête. Cette notion de l'insertion professionnelle intègre à la fois les lauréats employés au moment de l'enquête et ceux en chômage ayant déjà occupé un emploi depuis la sortie de l'établissement.
- **Sources de données** :
 - Division de la planification,
 - Service de suivi de l'insertion des lauréats.

■ Indicateur 3.2 : Taux de satisfaction des entreprises;

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	La première enquête relative aux promotions 2008 et 2010 est en cours de réalisation.				

- **Précisions méthodologiques** : Cet indicateur correspond à la proportion des entreprises employant les lauréats de la FP qui se déclarent satisfait des compétences des lauréats employés.
- **Sources de données** :
 - Division de la planification,
 - Service de suivi de l'insertion des lauréats.

■ Indicateur 3.3 : Evolution du coût de la formation par opérateurs ;

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
DH	Les données ne sont pas encore disponibles. Indicateur en cours de construction.				

- **Précisions méthodologiques** : Il s'agit de calculer le coût de la formation par opérateur et de mesurer l'évolution de ce coût. C'est un indicateur qui est en cours de construction. Il dépend de l'implication des départements formateurs. Un travail préalable devrait être réalisé par le DFP avec la participation des départements formateurs pour arrêter une méthodologie commune de calcul du coût de la formation.
- **Sources de données** :
 - Division des Moyens Généraux

▪ **Indicateur 3.4 : Pourcentage des EFPP accrédités**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	83	86	89	92	95

- **Précisions méthodologiques :** Le numérateur (nombre des EFPP candidats et retenus éligibles) et le dénominateur (nombre des EFPP accrédités (après avis des CNSFPP)).
- **Sources de données :**
Division de la Formation Professionnelle Privée (Service Qualification et Accréditation SQA).

Programme 2 : « Développement et appui à la mise en œuvre de l'offre de formation »

1. La stratégie du programme 2 :

En plus de sa mission d'élaboration de la politique nationale de formation professionnelle et de son pilotage, le département de la formation professionnelle contribue au développement et à la mise en œuvre de l'offre de formation professionnelle.

a- Résumé de la stratégie du programme 2 et de ses finalités générales

Le développement et l'appui à la mise en œuvre de l'offre de formation est concrétisé notamment à travers :

- Le développement de la capacité d'accueil du dispositif de la formation professionnelle à travers la création des établissements de formation professionnelle,
- Le développement des ressources pédagogiques à travers la contribution à l'élaboration et/ou la révision des programmes pédagogiques selon l'APC ainsi que la formation des formateurs,
- Le développement de la formation en milieu professionnelle et du partenariat public-privé. Il s'agit du développement de la formation par apprentissage et de la création d'instituts spécialisés à gestion déléguée pour accompagner les stratégies sectorielles. Parallèlement à la formation initiale le DFP veille au développement de la formation continue pour renforcer la compétitivité des entreprises.

b- Responsable du programme :

Le Directeur de la Formation en Milieu Professionnelle

Par ailleurs la mise en œuvre opérationnelle du programme relève de la responsabilité respective des directeurs et responsables de chacune des directions.

c- Acteurs de pilotage

- Les 2 divisions de la direction de la Formation en Milieu Professionnelle,
- La Division des programmes,
- Le Service de la formation alternée
- Les délégations régionales de la FP.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme 2 :

Objectif 1 : Développer la capacité d'accueil et d'hébergement du dispositif de formation professionnelle.

- **Indicateur 1.1 : Nombre de place pédagogique créées/ année et par type d'EFP par rapport au requis.**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	Données non disponibles.				

- **Précisions méthodologiques :** Il s'agit de calculer annuellement le ratio nombre de places pédagogiques créées par établissements de formation par rapport au nombre de places requises dans la carte prévisionnelle de la FP.
- **Sources de données :**
 - Division Planification/ Service Carte (formation résidentielle et alternée)
 - Division de l'Apprentissage (formation par apprentissage)

- **Indicateur 1.2 : Nombre de lits d'internat/EFP par rapport au requis**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	112	118	120	122	--

- **Précisions méthodologiques :** Conformément à la stratégie de développement de la formation professionnelle des internats seront créés selon un programme prévisionnel précis pour développer la capacité d'accueil des stagiaires. Pour chaque internat un nombre de lits est prévu. Cet indicateur consiste à mesurer le ratio du nombre de lits d'internat par établissement de formation professionnelle par rapport ce qui a été prévu.
- **Sources de données :**
 - Division Planification/ Service Carte (formation résidentielle et alternée)
 - Division de l'Apprentissage (formation par apprentissage)

Objectif 2 : Développer les ressources pédagogiques.

- **Indicateur 2.1 : Effectif du personnel technico-pédagogique formé/au requis.**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	--	--	2 000	2 000	4 000

- **Précisions méthodologiques :** La professionnalisation du personnel technico-pédagogique (formateurs, tuteurs, directeurs,...) constitue un élément fondamental de l'amélioration de la qualité de la formation. C'est ainsi que les opérateurs de formation seront appelés à élaborer des plans de formation annuels propres à cette catégorie du personnel sur la base des bilans de compétences réalisés. L'indicateur susmentionné consiste à mesurer le ratio effectif du personnel technico-pédagogique formé par rapport à ce qui est prévu dans le plan de formation de cette catégorie du personnel.
- **Sources de données :**
 - Division programmes et coordination pédagogique.
- **Indicateur 2.2 : Programmes élaborés et/ou révisés / ceux prévus par la carte de formation professionnelle.**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	12	10	20	30	72

- **Précisions méthodologiques :** dans le cadre de développement des programmes de la formation professionnelle et de leur adaptation et conformément à la carte prévisionnelle de la FP des programmes pédagogiques à élaborer et/ou à réviser sont prévus selon une planification précise. Cet indicateur consiste à renseigner sur l'état d'avancement de l'atteinte de cet objectif.
- **Sources de données :**
 - Division programmes et coordination pédagogique.

Objectif 3 : Développer, promouvoir et diversifier la formation en milieu professionnel et le PPP.

- **Indicateur 3.1 : Nombre des CFA-IE créés et d'EFP créés dans le cadre de PPP et bénéficiaires;**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	50	55	60	65	--

- **Précisions méthodologiques :** Il s'agit de donner annuellement le nombre de CFA-IE et d'EFP créés dans le cadre de PPP et des bénéficiaires. Les objectifs visés à travers la création de ces centres et établissements sont :
 - La qualification des jeunes et la promotion de leur insertion professionnelle dans la vie active ainsi que l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise,
 - Délégation de la gestion de la formation aux entreprises et aux fédérations professionnelles.
- **Sources de données :**
 - Division de l'apprentissage,
 - Service de la carte.

- **Indicateur 3.2 : [%] effectifs Formation Professionnelle Alternée/Requis;**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	28	30	30	30	--

- **Précisions méthodologiques :** Le numérateur (effectifs des stagiaires en formation alternée) et le dénominateur (effectifs prévisionnels des stagiaires). Les effectifs prévisionnels des stagiaires découlent soit de la stratégie de la formation professionnelle soit ils sont arrêtés et/ou affinés par les opérateurs de formation. Cet indicateur est sensé évoluer à la hausse pour atteindre à l'horizon 2021 l'objectif arrêté dans le cadre de la stratégie de développement de la formation professionnelle qui est de 50% FPI et 50% formation alternée (30%) et par apprentissage (20%).
- **Sources de données :**
 - Service de la formation alternée.

▪ **Indicateur 3.3 : [%] effectifs Formation par Apprentissage /Requis.**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	14	14	15	15	--

- **Précisions méthodologiques :** Le numérateur (effectifs des stagiaires en formation par apprentissage) et le dénominateur (effectifs prévisionnels des stagiaires). Les effectifs prévisionnels des stagiaires découlent soit de la stratégie de la formation professionnelle soit ils sont arrêtés et/ou affinés par les opérateurs de formation. Cet indicateur est sensé évoluer à la hausse pour atteindre à l'horizon 2021 l'objectif arrêté dans le cadre de la stratégie de développement de la formation professionnelle qui est de 50% FPI et 50% formation alternée (30%) et par apprentissage (20%).

- **Sources de données :**
 - Service de la formation par apprentissage.

▪ **Indicateur 3.4 : [%] salariés bénéficiaires de la FC par année/Requis.**

Unité	2013 Réalisation
--	122 596 bénéficiaires.

- **Précisions méthodologiques :** Le DFP a entamé la réforme globale de la formation continue à travers l'adoption des mesures de simplification et de dynamisation des contrats spéciaux de formation d'une part, et l'adoption du projet de loi n°74-13 relatif à la formation continue par le Conseil de Gouvernement d'autre part. Cette réforme vise, entre autre, de :

- Développer et faciliter l'accès des entreprises à la formation continue, en particulier les PME/PMI.
- Elargir le champ de la formation continue à d'autres catégories d'employeurs et de population active.

L'objectif étant d'augmenter le nombre de salariés bénéficiaires des programmes de formation continue (qui ne dépasse guère 7% par année actuellement) selon une démarche progressive pour atteindre 20% annuellement à partir de 2021.

L'indicateur [%] salariés bénéficiaires de la FC par année/Requis permettra de s'assurer de l'atteinte de l'objectif escompté de développement de la FC.

- **Sources de données :**
 - Division de la formation en cours d'emploi.

Programme 3 : « Soutien et Services Polyvalents »

1. La stratégie du programme 3 :

Ce programme consiste principalement en la mobilisation du capital humain et des structures ainsi qu'au développement des systèmes d'information pour mieux accompagner la mise en œuvre la stratégie du DFP.

a- Résumé de la stratégie du programme 3 et de ses finalités générales

Le DFP entreprend une stratégie de modernisation de la gestion de ses ressources humaines en adoptant une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, visant l'adéquation continue des compétences et effectifs du personnel aux emplois et postes des structures. Une étude d'actualisation de son REC et de mise en place d'une GEPEC est en cours.

De même, le DFP envisage adapter son organisation centrale et déconcentrée pour mieux servir le citoyen et accompagner la mise en œuvre de sa stratégie.

Par ailleurs, le DFP est en cours d'élaboration d'un schéma directeur informatique qui est de nature à lui permettre de disposer d'une feuille de route pour le développement d'un système d'information intégrée.

d- Responsable du programme :

Le Directeur des Affaires Administratives et des Ressources Humaines

Par ailleurs la mise en œuvre opérationnelle du programme relève de la responsabilité respective des directeurs et responsables de chacune des directions.

e- Acteurs de pilotage

Les 3 divisions de la Direction des Affaires Administratives et des Ressources Humaines,

- La Division des Moyens Généraux,
- La Division des Ressources Humaines
- La Division des Affaires Juridiques et de la Relation avec le Citoyen.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme 3 :

Objectif 1 : Optimiser l'organisation et rationaliser la gestion des ressources humaines

▪ Indicateur 1.1 : Taux de pourvoi des postes de travail.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	Référentiel des emplois/compétences en cours d'actualisation.				

- **Précisions méthodologiques** : le travail d'actualisation du REC et de mise en place de la GEPEC devrait déboucher sur une cartographie des postes de travail nécessaire pour le fonctionnement normal du DFP. Chaque poste devrait être pourvu par un fonctionnaire. Il s'agit de vérifier le pourvoi de l'ensemble des postes à une date prédéfinie et de calculer le taux de pourvoi des postes de travail
- **Sources de données** : la division des ressources humaines.
- **Limites et biais de l'indicateur** : Le taux de pourvoi des postes de travail à lui seul n'est pas suffisant pour juger du bon fonctionnement des structures du DFP. Encore faut-il que le chaque poste soit pourvu par l'agent qui dispose du profil requis.

▪ Indicateur 1.2 : % crédits alloués à la FC/masse salariale.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	2,3	2,8	2,8	2,8	--

- **Précisions méthodologiques** : Conscient de l'importance de la formation continue dans le renforcement et l'actualisation des compétences des fonctionnaires, le Ministère en charge de la fonction publique a recommandé aux différentes administrations de réserver au moins un budget équivalent à 1% de la masse salariale aux programmes de la FC. Les plans de formation continue devraient être élaborés selon une ingénierie adéquate pour répondre aux vrais besoins de renforcement des compétences et accompagner par conséquent la mise en œuvre de la stratégie du DFP.
- **Sources de données** : la division des ressources humaines.
- **Limites et biais de l'indicateur** : Cet indicateur devrait être accompagné des informations concernant les bénéficiaires déclinées en nombre de journées homme formation.

Objectif 2 : Améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

■ Indicateur 2.1 : Taux de couverture territoriale des structures du DFP;

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	Données non disponibles.				

- **Précisions méthodologiques** : Afin d'assurer une gestion de proximité du dispositif de la formation professionnelle, les structures déconcentrées doivent couvrir l'ensemble des provinces du royaume pour permettre au citoyen de bénéficier des services de ces structures aisément. L'indicateur concerné consiste à calculer le taux de couverture territoriale des structures du DFP (nombre de provinces où il y a une structure du DFP/nombre total des provinces).

- **Sources de données** : la division des ressources humaines.

■ Indicateur 2.2 : Taux de couverture des structures DFP par les agents d'accueil.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%					

- **Précisions méthodologiques** : Afin d'assurer un service de qualité au citoyen, chaque structure du DFP devrait être doté d'un agent d'accueil pour l'orienter et l'informer. L'indicateur concerné consiste à calculer le taux de couverture des structures du DFP par les agents d'accueil (nombre de structures disposant d'un agent d'accueil /nombre total des structures).

- **Sources de données** : la division des ressources humaines.

Objectif 3 : Consolider les systèmes d'information et garantir leur disponibilité.

■ Indicateur 3.1 : Taux de disponibilité des SI (Taux de couverture du SI)

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
%	Schéma directeur des systèmes d'information en cours d'élaboration.				

- **Précisions méthodologiques** : Le DFP est en cours d'élaboration de son schéma directeur du système d'information « SDSI » qui définira les besoins en applications informatiques pour couvrir l'ensemble de ses domaines fonctionnelles et techniques. Le taux de couverture du SI consiste à comparer l'existant par rapport à ce qui est prévu dans le SDSI.

- **Sources de données** : Le service informatique